



Imprimante HP Designjet série L26500/L26100

Garantie limitée

© 2011 Hewlett-Packard Development
Company, L.P.

1ère édition

Notes légales

Les informations contenues dans le présent document sont soumises à modification sans notification.

HP n'est pas responsable en cas d'erreurs ou d'omissions techniques ou éditoriales dans le présent document.

Sommaire

Garantie limitée Hewlett-Packard	1
A. Extension de la garantie HP	1
B. Limitations de garantie	3
C. Limitations de responsabilité	3
D. Législation locale	4

Garantie limitée Hewlett-Packard

Produit HP	Période couverte par la garantie limitée
Imprimante	1 an
Logiciel	90 jours (à compter de la date d'achat par le client).
Type	Jusqu'à la date de « fin de garantie » qui apparaît sur le produit, ou une fois que 1000 ml d'encre HP sont passés par la tête d'impression, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements
Cartouche d'encre	Jusqu'à épuisement du niveau d'encre HP ou jusqu'à la date de « fin de garantie » qui apparaît sur la cartouche, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements.
Kit de nettoyage des têtes d'impression	Jusqu'à la date de « fin de garantie » figurant sur la cartouche ou la fin du rouleau de nettoyage, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements. Pour obtenir de meilleurs résultats, HP recommande de remplacer la cartouche de nettoyage des têtes d'impression tous les 6 mois.

Pour obtenir des informations complètes sur la garantie, consultez votre revendeur ou visitez notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.hp.com/go/learnaboutsupplies/>.

La garantie de la cartouche de nettoyage des têtes d'impression et des cartouches d'encre ne s'applique pas aux kits encres HP ayant été remplis, reconditionnés, remis à neuf, utilisés de façon incorrecte ou modifiés.

A. Extension de la garantie HP

1. HP vous garantit, en tant que client utilisateur final, que le matériel, les accessoires et les fournitures HP spécifiés ci-dessus sont exempts de vices matériels et de fabrication dans le cas d'une utilisation normale pendant la période couverte par la garantie limitée indiquée plus haut. La période couverte par la garantie limitée commence à la date de l'achat. Un accusé de réception ou ticket de caisse, qui indique la date d'achat du produit, constitue la preuve de la date d'achat. Une preuve d'achat peut vous être demandée pour pouvoir bénéficier des services fournis dans le cadre de la garantie.
2. La garantie HP s'applique aux logiciels HP uniquement dans les cas suivants (sous réserve que leur installation soit correcte et qu'ils soient utilisés sur le périphérique indiqué par HP) : impossibilité d'exécuter les instructions de programmation pendant la période de garantie limitée indiquée plus haut ; défauts matériels ; défauts du support physique sur lequel le logiciel a été fourni ; défaut de fabrication. HP garantit également que ses logiciels propriétaires standard seront parfaitement conformes aux spécifications. HP ne garantit pas que les logiciels fonctionneront dans le cadre de combinaisons matérielles et logicielles sélectionnées par vos soins, ou répondront à vos exigences.
3. HP ne garantit pas que les logiciels seront totalement exempts d'erreurs ou que leur fonctionnement ne sera jamais interrompu.

4. La garantie HP ne couvre que les problèmes survenant au cours d'une utilisation normale des produits HP ; elle ne couvre pas les autres problèmes, y compris ceux qui résultent des faits suivants :
 - a. Maintenance ou calibrage inapproprié
 - b. Utilisation d'accessoires, de logiciel, d'interface, de support, de pièces, d'encre ou de consommables non fournis ou non agréés par HP
 - c. Exploitation en dehors des conditions spécifiées
 - d. Préparation ou maintenance inappropriée du site
 - e. Modification non autorisée ou abus

Les opérations d'entretien de routine de l'imprimante HP, telles que le nettoyage et les services de maintenance préventive (y compris les composants contenus dans les kits de maintenance préventive et les visites de l'ingénieur de service HP) ne sont pas couvertes par la garantie HP.

5. Dans le cas des produits pour imprimante HP, l'utilisation d'une cartouche de marque autre que HP, reconditionnée ou périmée n'a pas de conséquences sur la garantie ou les contrats d'assistance HP auxquels le client a souscrit. Cependant, si une panne d'imprimante ou des dégâts causés sur celle-ci peuvent être attribués à l'utilisation d'une cartouche de marque autre que HP, reconditionnée ou périmée, HP facturera au client la réparation de cette panne ou de ces dégâts au tarif standard de la main-d'œuvre et des pièces détachées.
6. Si HP ou ses fournisseurs de services agréés sont informés, au cours de la période de garantie applicable, de l'existence d'un défaut dans un produit couvert par cette garantie limitée, HP effectuera les réparations ou remplacera le produit défectueux, selon le cas.

Si HP choisit de remplacer un produit défectueux ou l'un de ses composants, HP devra soit (i) vous fournir une pièce ou un produit de remplacement et assurer une assistance à distance pour l'installation de la pièce, si nécessaire, soit (ii) remplacer le produit défectueux sur site. Si HP choisit l'option (i) ci-dessus, vous pouvez toutefois demander à HP de remplacer la pièce ou le produit défectueux sur site. Dans ce cas, HP sera peut-être amené à facturer les frais de déplacement et de main-d'œuvre standard imposés par cette intervention.

Par ailleurs, si HP choisit de procéder au remplacement du produit ou de la pièce défectueuse sur le site de l'utilisateur final, cette intervention ne sera réalisée sans frais que si le site précité se trouve dans les zones d'intervention locale prévues. En dehors des zones d'intervention locales prévues, les services de garantie seront réalisés dans les locaux du client final après accord préalable ; pour de tels services, vous pouvez être amené à régler les frais de déplacement et d'autres frais susceptibles de s'appliquer. Pour plus d'informations sur les zones d'intervention, contactez votre bureau de vente HP local.

7. Vous mettrez tout en œuvre pour soutenir et assister HP ou ses fournisseurs de services agréés dans la résolution du problème à distance. Cela peut par exemple consister à lancer et à exécuter des programmes de test automatique ou de diagnostic, à fournir toutes les informations nécessaires ou à mettre en œuvre des solutions de base sur demande de HP ou d'un représentant agréé HP.
8. Si HP n'est pas en mesure de procéder, le cas échéant, à la réparation ou au remplacement d'un produit défectueux couvert par cette garantie, HP remboursera sa valeur résiduelle dans un délai raisonnable après avoir reçu notification du problème. La valeur résiduelle sera le prix payé à HP ou à un revendeur agréé HP moins la dépréciation et l'amortissement.
9. HP n'a aucune obligation de remplacer ni de rembourser le produit, tant que vous ne lui avez pas renvoyé les composants, pièces, consommables, matériels défectueux, y compris la documentation connexe. L'ensemble des composants, pièces, consommables ou matériels supprimés au titre de cette

garantie devient la propriété de HP. Nonobstant ce qui précède, HP peut renoncer à vous obliger à renvoyer le produit défectueux.

- 10.** Sauf mention contraire et dans toute la mesure permise par la réglementation locale, les produits HP peuvent être fabriqués en utilisant des matériaux neufs, ou des matériaux neufs et utilisés, mais dont les performances et la fiabilité équivalent à des matériaux neufs. HP peut réparer ou remplacer les produits (i) par des produits équivalents à ceux réparés ou remplacés mais pouvant avoir été préalablement utilisés ; ou (ii) par un produit équivalent à celui d'origine si ce dernier n'est plus produit.
- 11.** Cette garantie limitée est valide dans tous les pays/toutes les régions où HP ou ses fournisseurs de services agréés offrent des services de garantie et HP a commercialisé le produit HP couvert par cette garantie limitée. Toutefois, la disponibilité des services de garantie et le temps de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. HP ne modifiera pas la forme, les réglages, ni le fonctionnement du produit pour qu'il soit exploité dans un pays/une région dans lequel (laquelle) il n'a jamais été conçu pour fonctionner pour des raisons légales ou réglementaires. Cette garantie HP est soumise aux lois et réglementations applicables, y compris les lois et réglementations nationales et américaines relatives à l'exportation et l'importation.
- 12.** Des contrats prévoyant des services supplémentaires peuvent être obtenus auprès des centres de maintenance agréés HP là où le produit HP listé est distribué par HP ou un importateur agréé.
- 13.** Vous êtes responsable de la sécurité de vos informations propriétaires et confidentielles et du maintien d'une procédure externe à l'imprimante de reconstruction de fichiers, de données ou de programmes perdus ou altérés. HP EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU DE PERTE DES FICHIERS STOCKES SUR LE DISQUE DUR DE L'IMPRIMANTE HP OU D'AUTRES PERIPHERIQUES DE STOCKAGE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RECUPERATION DES DONNEES OU FICHIERS PERDUS.

B. Limitations de garantie

DANS LA LIMITE DES LEGISLATIONS LOCALES, NI HP NI SES FOURNISSEURS TIERS N'OFFRENT QUELQUE AUTRE RECOURS OU GARANTIE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE ET REJETTENT EXPRESSEMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ASSURANCE DE QUALITE ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER.

C. Limitations de responsabilité

DANS LA LIMITE DES LEGISLATIONS LOCALES, LES RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITEE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNE. HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE PERTES DE DONNEES, DE QUELQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPECIAL, MINEUR OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), QUEL QUE SOIT LE LIEU D'OU ÉMANE LA RÉCLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT OU UN PRÉJUDICE SUBI, OU QUELLE QUE SOIT LA RAISON LÉGALE INVOQUÉE, MÊME SI HP A ÉTÉ AVISÉ DU RISQUE DE CE DOMMAGE.

D. Législation locale

1. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques. Il est également possible que vous ayez des droits supplémentaires, variables aux États-Unis d'un État à l'autre, au Canada d'une province à l'autre et dans le reste du monde d'un pays/d'une région à l'autre. Vous êtes invité à consulter les lois applicables dans ces États, provinces, pays ou régions pour avoir pleine connaissance de vos droits.
2. Si cette déclaration de garantie entre en conflit avec la législation locale en vigueur, elle est réputée modifiée pour se conformer à ladite législation. **HORMIS DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LES CONDITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CETTE GARANTIE, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT À VOUS-MÊME, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.**

Rév. 07/08